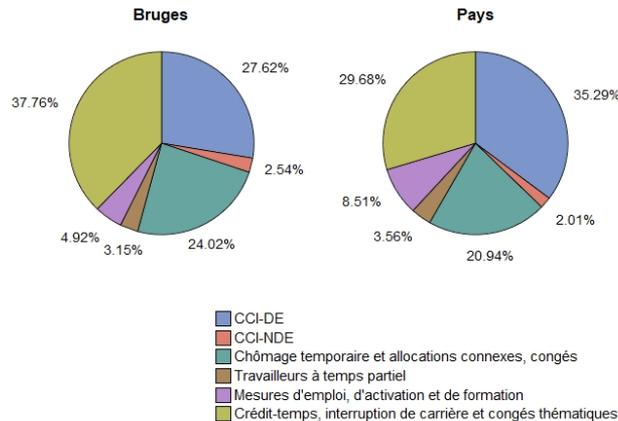


Entité: Bruges



Directeur: Frederik DEPUTTER
 Nombre d'agents: 106
 Nombre en équivalents à temps plein: 90

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	330.970	4,5
Assurés contre le chômage (2)	172.097	4,5
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	161.451	4,7
Taux du chômage (4)		4,7

Vision globale 2022	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	63.642	3,9
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.375	3,7
Dossiers litiges achevés	5.282	4,8
Contrôles achevés	2.613	5,5
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	2.566	4,9
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	4	0,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	284,8	3,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	184,1	3,2
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	11,1	2,6
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	3,5	3,4

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	8.339	3,5	
		Après études	325	1,4	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	425	2,4	
		Chômage avec complément d'entreprise	299	3,1	
		Allocation de sauvegarde	103	4,7	
		CCI-DE, travailleurs d'arts	9	0,8	
		Hommes	6.262	3,9	
		Femmes	3.239	2,5	
		Chefs de ménage	3.489	4,3	
		Isolés	2.347	2,9	
		Cohabitants	3.665	2,8	
		Total	9.501	3,3	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	103	4,1
			Chômage avec complément d'entreprise	738	5,5
Chômeurs âgés	7		2,5		
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	26		7,0		
Total	873	5,2			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		7.857	4,7	
	Parents d'accueil		43	5,2	
	Période non rémunérée dans l'enseignement		121	4,3	
	Vacances jeunes		204	7,0	
	Vacances senior		24	9,2	
	Congés: soins d'accueil		12	8,1	
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		1.073	3,7	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		11	2,5	
	Total		1.084	3,7	
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	SINE	275	3,7	
	Mesures pour travailleurs		233	7,8	
	Mesures de formation	Formation professionnelle	1.064	5,1	
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	75	0,9	
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	43	3,9	
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		35	3,1	
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	1.796	4,8	
		Sans allocations	40	4,7	
		Total	1.836	4,8	
	Crédit-temps	Avec allocations	4.834	5,4	
		Sans allocations	284	4,8	
		Total	5.119	5,4	
	Congés thématiques	Avec allocations	5.778	5,4	
		Sans allocations	255	4,9	
		Assistance médicale	1.252	6,1	
		Aidants proches	26	9,5	
Congé parental		4.732	5,2		
Congé pour soins palliatifs		23	7,0		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Total	6.033	5,4
			360	0,5
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		2.625	2,8
	Autres attestations			
	Total		2.985	1,8

(1) Population au 1er janvier 2022 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2021. Ils comprennent:

- a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
 - b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM);
 - c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2021; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2021 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
- (7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).